



BUREAU DIRECTEUR

Réunion du 13 octobre 2026

Procès-Verbal N°6

Présent(e)s : Bertrand **VOISIN**, Dominique **DE LA COTTE**, Agnès **FLEURY**, Sylvain **AUBRY**

Excusé(e)s : Maïté **ROBILLARD**, Isabelle **FAY**, Olivier **DELILLE**

Non excusé(e)s : Sylvain **NIEWIADOMSKYJ**

Invité(e)s : Nicolas **CATHERINE**

Ordre du jour :

- Date du prochain comité directeur
- Point sur la situation de la Ligue
- Point sur les finances du District
- Point sur les commissions
- Assemblée générale financière
- Récompenses des arbitres et bénévoles
- Retour sur le stage de cohésion des arbitres
- Questions diverses

PROCHAINE DATE DU COMITE DIRECTEUR

Le Président prend la parole afin d'échanger avec les membres présents sur la date du prochain Comité directeur.

À l'issue des échanges, le bureau décide de fixer la prochaine réunion du Comité directeur au **6 novembre 2026**.

POINT SUR LA SITUATION AVEC LA LIGUE

Le Président fait un point sur les relations entre la Ligue et les Districts, qui demeurent complexes.

Il précise que des désaccords persistent entre les présidents de District et la Ligue concernant le non-versement de certaines sommes dues aux Districts. Malgré l'intervention de la Fédération Française de Football (FFF), la situation n'a, à ce jour, pas connu d'évolution significative.

POINT SUR LES FINANCES DU DISTRICT

Le commissaire aux comptes, en lien avec Nathalie **MESNIL**, comptable du District, procède actuellement à la finalisation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2026.

En raison du non-versement de la subvention de 50 000 € par la Ligue, le résultat prévisionnel ferait apparaître un déficit. Ce montant demeure provisoire et devra être confirmé à l'issue des vérifications et de la validation des comptes par le commissaire aux comptes.

Le budget de l'exercice avait initialement été établi à l'équilibre. Toutefois, plusieurs postes de dépenses ont connu une augmentation significative, notamment celui consacré à l'arbitrage.

Les principales dépenses concernées sont les suivantes :

- Les frais de déplacement des accompagnants ;
- Les frais liés aux stages de cohésion, comprenant notamment la location du château et les repas ;
- Les équipements destinés aux observateurs, notamment les sweats, bonnets et gants ;
- Les équipements remis dans le cadre des formations, notamment les tee-shirts destinés aux candidats.

L'ensemble de ces dépenses représente désormais 62 % d'augmentation.

Cette évolution s'inscrit dans la politique de développement et de réorganisation de l'arbitrage calvadosien souhaitée par le District.

Par ailleurs, le budget de la commission Futsal, qui générait peu de dépenses significatives, représente aujourd'hui une augmentation de 29%. Cette augmentation s'explique notamment par la création des championnats jeunes et seniors, ainsi que par la hausse des dépenses liées aux récompenses des finales de Futsal.

Le Président précise que les budgets des autres commissions restent globalement à l'équilibre.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Trois demandes d'évolution au sein des commissions sont présentées au bureau :

- Maxime **LEGRAND** souhaite intégrer la commission PPF du District.
- André **CAUMONT** souhaite quitter la commission Règlements et Contentieux afin d'intégrer la commission Discipline.
- Lou **RICHARD** est proposée en qualité d'instructrice de la commission Règlements et Contentieux, en remplacement de M. Éric **TASSET**, qui ne souhaite plus assurer cette fonction.

Après examen de ces demandes, **le bureau directeur donne son accord aux trois propositions.**

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Le bureau est amené à réexaminer la date et le lieu de l'Assemblée générale financière, initialement prévue le 6 novembre 2026 dans la salle Blanchard.

En effet, des nuisances olfactives ont été constatées dans cette salle à la suite de débordements des égouts. Des travaux étant annoncés pour la fin du mois, il est proposé de modifier le lieu et la date de cette assemblée.

À l'issue des échanges, le principe d'un report au **vendredi 4 décembre 2026**, dans la salle de réception du CDOS, est retenu.

À l'occasion de cette Assemblée générale, le District du Calvados remettra aux clubs champions des diplômes présentés dans des cadres personnalisés.

Concernant les clubs labellisés, le bureau regrette que les diplômes aient été remis directement par la Ligue, alors que les Districts jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement et le suivi des clubs concernés.

Afin de valoriser le travail réalisé par le District et de renforcer sa visibilité auprès des clubs labellisés, il est proposé de remettre à ces derniers, lors de l'Assemblée générale, un diplôme sous verre reproduisant le label obtenu.

RECOMPENSES DES ARBITRES ET BENEVOLES

Le Président indique que les récompenses fédérales destinées aux arbitres devront faire l'objet d'une organisation spécifique, compte tenu de la présence des instances fédérales.

Les médailles destinées aux bénévoles seront également remises dans le cadre de cette cérémonie.

Après échanges, le bureau propose d'organiser cette remise de récompenses au mois de janvier, probablement à l'occasion d'un match du Stade Malherbe Caen. La date reste à définir.

RETOUR SUR LE STAGE DE COHESION DES ARBITRES

Le Président revient sur les incidents et les débordements survenus lors du premier stage de cohésion des arbitres.

Il rappelle que les stages organisés au cours des années précédentes s'étaient déroulés dans de bonnes conditions.

Au regard des faits constatés, il indique que des mesures disciplinaires exemplaires seront prises à l'encontre des personnes ayant contribué au mauvais déroulement du stage.

QUESTIONS DIVERSES

BAREME FINANCIER

Le Président informe les membres du bureau qu'une modification a été apportée au barème des sanctions administratives pour la saison 2026-2027.

Une nouvelle disposition prévoit l'application d'une amende en cas d'utilisation d'une feuille de match papier en lieu et place d'une feuille de match informatisée (FMI).

Les montants retenus sont les suivants :

- 30 € pour les catégories séniors, jeunes, féminines et vétérans
- 5 € pour les catégories animation

BOITE MAIL CDA14

Le Président rappelle à Dominique **DE LA COTTE** la nécessité de transmettre à Arnaud **BISSON** les nouveaux identifiants lui permettant d'accéder à la boîte mail de la Commission départementale de l'arbitrage du Calvados (CDA 14).

REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES VEHICULES

Le Président sollicite les membres du bureau afin de recueillir leurs observations sur le règlement relatif à la mise à disposition des véhicules du District.

Les membres soulignent la nécessité d'ajouter une disposition prenant en compte le type de trajet effectué, notamment en milieu urbain ou en milieu rural, afin de permettre le choix du véhicule le plus adapté et de limiter la consommation de carburant.

Ce point devra être intégré au règlement.

REGLEMENT INTERIEUR DU DISTRICT

Le Président demande aux membres du bureau s'ils ont pris connaissance du règlement intérieur du District et s'ils souhaitent formuler des observations.

Aucune objection ni remarque particulière n'est formulée par les membres présents.

OCTOBRE ROSE

Concernant les actions organisées par les clubs dans le cadre d'Octobre Rose, le Président précise que chaque club assurera la mise en œuvre de ses propres initiatives.

Le District accompagnera ces actions en mettant à disposition du matériel, notamment des chasubles ou des ballons, afin de soutenir la mobilisation des clubs en faveur de cet événement.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Voisin', written over a horizontal line.

Bertrand **VOISIN**

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Catherine', written over a horizontal line.

Nicolas **CATHERINE**